

SYNDICAT DÉPARTEMENTAL D'ÉLECTRIFICATION ET D'ÉQUIPEMENT RURAL

Extrait du registre des délibérations du Bureau syndical

Réunion du vendredi 23 janvier 2026

Date de convocation : 19 décembre 2025	Nombre de membres	{ présents : 14 absents : 6
Nombre de membres en exercice : 20		
Date d'affichage : 5 février 2026		

Décision ADOPTÉE : { Voix POUR : 14
Voix CONTRE : 0
Abstentions : 0 – Décision n° B2026-09

OBJET : Affectation de financements de projets d'électrification – Programme S du FACÉ 2023 (totalité, programmes ER 2023 et 2024)

L'an DEUX MIL VINGT SIX, le VINGT-TROIS du mois de JANVIER, vendredi à 9 heures 30, les membres du Bureau du SYNDICAT DÉPARTEMENTAL D'ÉLECTRIFICATION ET D'ÉQUIPEMENT RURAL DE LA CHARENTE-MARITIME se sont réunis à Saintes, au siège du Syndicat, sous la présidence de M. François BRODZIAK, Président, suite à une convocation du 19 décembre 2025.

ÉTAIENT PRÉSENTS : M. François BRODZIAK, Président, MM. Jean-Luc FOURRÉ, Thierry LESAUVAGE et Denis ROUYER, Mme Lydie DEMENÉ et M. Daniel BOURSIER, Vice-présidents, M. Sylvain LESPINASSE, Mmes Mariette ADOLPHE et Marcelle LYONNET, MM. Patrick ORGERON, Jacky PROUTEAU, Christian LUCAZEAU, Jean-Paul GOUSSARD et Bruno GAILLOT.

ÉTAIENT EXCUSÉS : MM. Christophe CABRI, Jean-Marie PETIT et Pierre GEOFFROY.

ÉTAIENT ABSENTS : MM. Christophe BERTAUD, Julien DURESSAY et Franck PETITFILS.

M. Jean-Luc FOURRÉ est élu secrétaire de séance à l'unanimité.

୪୩

M. le Président rappelle que, pour le sous-programme S du FACÉ 2023 (SN / sécurisation) dans le programme d'électrification ER 2023, le Comité, réuni le 3 avril 2023, a voté un montant de travaux de 723 750 euros (HT), montant porté à 677 875 euros (HT) le 27 novembre 2023.

M. le Président propose au Bureau d'affecter ce montant à une tranche unique composée des 17 opérations suivantes dans les programmes ER 2023 et ER 2024 :

Progr.	N° de dossier	Commune	Adresse – lieu-dit	Estimation (euros HT)
ER2023	ER182-1002	La Grève-sur-Mignon	Les Bêchées	146 500
ER2023	ER236-1014	Mirambeau	Rue des Ecoles	4 400
ER2023	ER248-1009	Mortagne-sur-Gironde	Fontdevine	9 800
ER2023	ER326-1003	St-Eugène	Chez Pichet	34 700
ER2023	ER394-1010	St-Saturnin-du-Bois	Rue de la Prise	6 400
ER2023	ER431-1003	Soulignonne	Chez Jeuzet	4 200
ER2024	ER065-1020	Breuil-Magné	La Graulière / Lougerit	25 000
ER2024	ER166-1013	Forges	Puydrouard	213 275
ER2024	ER205-1004	Loire-les-Marais	Les Combes / les Groies	18 300
ER2024	ER236-1021	Mirambeau	Puy Sirant	4 600
ER2024	ER313-1008	St-Bris-des-Bois	Chez Daud	28 100
ER2024	ER313-1009	St-Bris-des-Bois	Chez Tricoire	29 900
ER2024	ER336-1011	St-Georges-des-Coteaux	Rulon	32 800
ER2024	ER357-1012	St-Maigrin	Chez Floneau	22 500
ER2024	ER364-1005	St-Martial-sur-Né	Moulin de Guérin	41 400
ER2024	ER405-1008	St-Sorlin-de-Conac	La Réale	20 800
ER2024	ER405-1009	St-Sorlin-de-Conac	Le Magasin	35 200
Total				677 875

23 20

LE BUREAU SYNDICAL, APRÈS AVOIR ENTENDU CET EXPOSÉ ET APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS :

Accepte la proposition qui vient de lui être présentée.

Fait et délibéré, les jour, mois et an ci-dessus, tous les membres présents ayant signé le registre.

*Le Président,
François BRODZIAK*

*Le Secrétaire de séance,
Jean-Luc FOURRÉ,
Vice-président*